

ARTELIA Ville & Transport
Direction Régionale Ouest
BU Villes & Territoires
Les Bureaux du Sillon
8, avenue des Thébaudières
CS 20232
44815 Saint-Herblain Cedex
Tél. 02 28 09 18 00

COMPTE-RENDU

Marché étude des aléas sur le bassin versant de la rivière de l'Yon, dans le cadre de l'élaboration du PPRI de cette rivière

Suivi de mission

De	Yann Gasowski	Date	28/04/2022
Tel	02 28 09 18 00	Réf.	4-53-2618
E-Mail	Yann.gasowski@arteliagroup.com	Pages	1/6
Objet	ALEA DE LA RIVIERE YON Comité Technique 1		

La liste des intervenants est donnée en fin de document.

La réunion a été tenu dans les locaux de la société Vendée Eau et a démarré à 14 :00.

La réunion s'est basée sur un support Powerpoint transmis en pièce jointe.

Un tour de table des présentations a été réalisé.

Monsieur Batailler a lancé la réunion et remercié la présence des intervenants.
M Martineau a ensuite présenté les objectifs de l'étude et son état d'avancement.
Enfin M Gasowski a présenté le document Powerpoint.

Dans un premier temps M Gasowski a présenté le périmètre géographique de l'étude et les communes concernées, et a rappelé la définition d'un PPRI. Les aléas seront caractérisés suivant la récupération de données bibliographiques et leur analyse, permettant de connaître le territoire de l'étude.

La Phase 1 consiste à avoir une bonne compréhension du site. A cet égard, M Gasowski a rappelé l'intérêt du questionnaire envoyé aux communes et remercié les retours.

Il a précisé que le site Internet était en ligne et accessible : <https://ppri-yon.fr/>. Des informations peuvent y être déposées.

M Gasowski rappelle qu'un travail d'archivage a eu lieu, les différentes sources d'informations à contacter proposées lors du COPIL 1 ont été consultées, par exemple l'évêché. Un événement datant du 19^{ème} siècle a été relevé.

M Gasowski présente la carte des communes, précisant que le périmètre final du PPRi sera arrêté dans la phase suivante de l'étude.

Une carte des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT, ...) par commune a été présentée, invitant les acteurs à mettre à jour les informations, si nécessaire. M Martineau rappelle la mise à disposition des liens de téléchargement du rapport de phase 1 et de la présentation du COTECH 1 envoyés par mail. Ces documents seront également visibles sur le site internet.

Les données topographiques disponibles sont présentées : RGE ALTI à 1m et le LIDAR à 25cm. Ces données serviront dans le modèle hydraulique 2D. Ces données ont permis d'identifier les verrous géologiques à l'écoulement. Ces verrous sont repérés au nord du bassin versant vers Dompierre-sur-Yon et au sud du bassin avant la zone de marais, au saut du piquet (chaos rocheux et encaissement du lit majeur).

L'urbanisation du territoire est visible sur les cartes d'occupation des sols depuis les années 90, augmentant les surfaces imperméabilisées.

Les ouvrages hydrauliques représentent des verrous anthropiques, tels que le barrage de classe A de Moulin Papon en amont de la Roche-sur-Yon. Cet ouvrage n'a pas vocation à protéger des inondations, il est considéré transparent à partir d'une crue inférieure à celle retenue pour son dimensionnement (Q100). Mme Philippe précise que la crue ne surverse pas le barrage mais est évacuée par des organes dédiés du barrage. Lors de la phase de caractérisation des aléas (phase 2), un point sera à prévoir avec Vendée Eau pour définir à partir de quelle crue le barrage de Moulin Papon est considéré transparent.

M Boudesseul indique que deux autres barrages classés présents sur le bassin versant de l'Yon :

- Le barrage sur le ruisseau les Mottes, un affluent de l'Yon ;
- Le barrage de l'étang du Plessis, sur le Riot, un affluent de l'Yon.

Il rappelle qu'une digue non classée est considérée comme transparente lors de la propagation des inondations. Aussi le gestionnaire d'une digue classée est tenu de réaliser les travaux nécessaires sur la digue pour assurer la protection contre les inondations.

La localisation des repères de crue disponibles est présentée sur une carte ; un repère de crue est une marque laissée par une crue permettant de repérer la côte de crue et l'emplacement de cette cote. Les laisses de crue servent au calage du modèle hydraulique 2D, permettant de valider les paramètres du modèle afin que les résultats soient cohérents avec les observations du terrain. Il existe des laisses de crue de cours d'eau, de ruissellement...

M Gasowski explique que l'évènement de référence du PPRi peut être un événement historique (si événement supérieur à un événement centennal) ou centennal (de probabilité de survenue d'un pour cent dans l'année).

La deuxième phase consiste à étudier l'aléa. Plusieurs types d'aléas seront étudiés :

- Débordement de cours d'eau (crue) ;
- Ruissellement (orages) ;
- Remontée de nappe.

M Gasowski présente les emprises du modèle hydraulique, relevant les zones touchées par les inondations en adaptant la méthode de simulation en fonction de l'aléa repéré : inondation par débordement de cours d'eau ou inondation par ruissellement (pas de sujet de remontée de nappes sur le bassin versant de l'Yon).

Mme Kerebel demande pourquoi les zones agricoles ne sont pas incluses dans le modèle hydraulique de ruissellement ou de débordement de cours d'eau. M Gasowski précise que le territoire est grand et en l'absence d'enjeux, les inondations ne sont pas étudiées. En revanche, les eaux pluviales qui s'écoulent sur la surface du bassin versant non modélisée sont prises en compte dans les données d'entrée hydrologiques du modèle.

M Cifarelli demande si la connexion avec les bassins versants amont et aval sera faite. Le PPRI a vocation à se concentrer sur une zone, les inondations seront étudiées sur cette zone. Les débits entrants seront définis lors de l'étude hydrologique. Au niveau de Champ-Saint-Père, le PPRI du Lay est consulté dans l'étude du PPRI de l'Yon.

M Batailler demande comment sont localisées l'emprise des modèles. Les questionnaires remplis par les communes et l'analyse de la topographie ont permis de définir les zones touchées par les inondations, et de concentrer l'étude hydrauliques sur celles-ci.

L'étude du ruissellement dans les PPRI est récente dans les PPR, aussi l'approche méthodologique est encore en recherche. La conclusion des études menées par la caisse des dépenses incite à prendre en compte le ruissellement comme aléa dans les PPRI ; le PGRI insiste à le prendre en compte également.

Deux types de ruissellement sont distingués :

- Ruissellement pluvial inondant à lui seul des enjeux lors de son écoulement : celui-ci est modélisé afin d'obtenir son enveloppe d'inondation ;
- Ruissellement pluvial n'inondant pas d'enjeux à lui seul mais dont les apports au talweg amplifient la crue : son apport hydrologique est quantifié par les formules connues et intégré au modèle hydraulique de la crue.

Mme JAVAUX lance un appel aux communes pour savoir si des salles sont disponibles entre octobre 2022 et début d'année 2023 pour organiser les journées des inondations qui dureront deux jours avec au programme :

- Le vendredi : accueil de groupes scolaires et animations dans la journée, show le soir (capacité de 200 à 300 personnes) ;
- Le samedi : accueil du tout public, animations, conférences, ateliers participatifs.

Prévoir une grande salle car possibilité d'avoir une animation format réel simulant l'ouverture d'une porte soumise à une inondation. L'objectif de ces journées est de sensibiliser à la culture du risque.

M Poiraud demande si Saint-Florent-des-Bois (nouvelle commune de Rives-de-l'Yon) sujette aux inondations par ruissellement pluviale ne peut-elle pas faire l'objet d'une étude à ce sujet. Pas de retour sur ce point sur le questionnaire rendu par Rives-de-l'Yon. Un échange entre ARTELIA et M Poiraud est à prévoir au cours du mois de mai pour inclure potentiellement une zone inondable dans l'étude.

M Martineau précise les prochaines échéances : le COPIL est prévu à la fin du mois de juin. Les acteurs ont **un mois (jusqu'à fin mai)** pour faire leurs retours (rectifications, demande de modifications ou de compléments...) si nécessaire.

M Batailler demande si des questions subsistent. M LEGOFF demande si l'imperméabilisation des sols privés à prévoir en conséquence de l'application de la nouvelle loi interdisant l'usage de produits phytosanitaires est prise en compte dans l'étude du ruissellement. Le PPRI étudie le territoire en l'état actuel. Cette imperméabilisation probable à venir n'est pas prise en compte. Son impact sur les inondations par ruissellement est très faible voire nulle pour des événements d'occurrence élevée tel que l'évènement centennal ou cinquantiennal en raison de l'engorgement rapide et maximal des sols lors d'un événement d'une telle intensité. La capacité d'infiltration des sols est dépassée et l'eau pluviale ruisselle sur le sol naturel de la même manière que sur le sol artificialisé.

M Batailler clôt la séance à 15H35.

Yann GASOWSKI
(Directeur de projet)

DDTM85	Présence	Contact
Directeur Adjoint	Présent	Éric BATAILLER
Responsable d'Unité	Présent	Patrick MARTINEAU
Chargé d'étude	Présent	Melanie JAVAUX
Communes	Présence	Contact
AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	Excusé	
BELLEVILLE-SUR-VIE	Excusé	
CHATEAU-GUIBERT	Excusé	
DOMPIERRE-SUR-YON	Excusé	
LA BOISSIERE-DES-LANDES	Présent	Bernard LEFORT
LA BRETONNIERE-LA-CLAYE	Excusé	
LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Excusé	
LA COUTURE	Excusé	
LA FERRIERE	Excusé	
LA GENETOUBE	Excusé	
LA MERLATIERE	Excusé	
LA ROCHE-SUR-YON	Présent	Hervé CIFARELLI, Marie-Pierre KEREDEL et Nathalie MONTJARET
LANDERONDE	Excusé	
LE CHAMP-SAINT-PERE	Excusé	
LE POIRE-SUR-VIE	Excusé	
LE TABLIER	Présent	Christian DOUSSAIN
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	Excusé	
MOUILLERON-LE-CAPTIF	Présent	Pascal THIBAUT
NESMY	Excusé	
NIEUL-LE-DOLENT	Excusé	
RIVES de L'YON	Présent	Nicolas BROCHARD et Jacques POIRAUD
ROSNAY	Excusé	
SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS	Excusé	
SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	Excusé	
VENANSULT	Excusé	
Communauté de communes		
La Roche sur Yon Agglomération	Présent	Hervé CIFARELLI, Marie-Pierre KEREDEL et Nathalie MONTJARET
Vie et Boulogne	Excusé	
Pays des Achards	Excusé	
Sud Vendée Littoral	Présent	J. GANDRIEAU, Samuel LEGOFF
Saint Fulgent les Essards	Excusé	
SCOT		
Pays Yon et Vie	Excusé	

Sud Vendée Littoral	Présent	Geoffroy LEMETOUR
Sud-Ouest Vendéen	Excusé	
Bocage Vendéen	Excusé	
CLE		
Lay	Présent	Julie LOWENBRUCK, Pascal MEGE et Louis GIRARD
Vie Jaunay	Excusé	
Boulogne Vie	Excusé	
Autres		
CD85	Excusé	
CR	Excusé	
DREAL	Présent	Nicolas BOUDESSEUL
Chambre d'agriculture	Présent	Benoit GREFFARO
CCI Vendée	Excusé	
ONF	Excusé	
SDIS – centre de secours LRsy	Présent	Lieutenant Christophe WYSS
Fédération de l'hôtellerie	Excusé	
OFB	Excusé	
Vendée Eau	Présent	Élodie PHILIPPE
DRAC Pays de Loire	Excusé	
France Nature Environnement	Excusé	
ARTELIA		
Responsable de Mission	Présent	Yann GASOWSKI
Ingénieur	Présent	Suzie ROSTAN